

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SULPICE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUILLET 2021

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELLICIARI Bruno, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs FRANCO Evelyne, GOSSET Patrick, HUBERT Jean-Michel, LORENZI Fabien, PELLICIARI Bruno, SEYNAEVE Raymond, LOISELET Loïc

Absents excusés :

BONO Julien
FOURNIER Laurent
MENEY Philippe

Convocation en date du 23/07/2021

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

DELIBERATION N° 77090/2021/12

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1

Afin de pouvoir mandater les honoraires du Maître d'œuvre pour la réalisation du contrat rural, Il est nécessaire d'établir une décision modificative de crédit, qui s'établirait ainsi :

CHAPITRE 21 – ARTICLE 2111 : MOINS 1 000.00 EUROS

CHAPITRE 20 – ARTICLE 2031 : PLUS 1 000.00 EUROS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative de crédit, telle qu'indiquée ci-dessus.

FIN DE LA SEANCE

Le Maire,
PELLICIARI Bruno

